



COMITE DE CONCERTATION SUR L'INGENIERIE PUBLIQUE REUNION DU 30 JUIN 2010

Etaients présents : SPES/PSE (dont messieurs CHATELAIN, LEVY), DRH/SEC/DCF (dont madame LE GUERN et monsieur MOUNIER), DGALN/SAGP/SDP (monsieur COURRET), CGEDD (monsieur LANUSSE) ainsi que FO, CGT, UNSA et CFDT (IM).
La réunion était présidée par monsieur LEVY.

La réunion avait pour objet de faire un point le repositionnement des agents actuellement affectés sur les missions d'ingénierie concurrentielle qui vont disparaître au 31 décembre 2011.

Déclaration préalable des organisations syndicales

La CFDT comme l'ensemble des organisations syndicales présentes a dénoncé de nouveau les conditions de mise en œuvre de l'abandon des missions d'Ingénierie Publique concurrentielle en insistant plus particulièrement sur le devenir de l'ATESAT et des nouveaux métiers ciblés sur la loi grenelle dans un contexte de crise. Nous avons également insisté sur les conditions de repositionnement des personnels menées parfois sans réelle concertation et sur des missions aux contenus peu clairs. Le dialogue social au niveau local est parfois réduit à sa plus simple expression

Pour FO, ils l'avaient prédit, l'abandon de l'ingénierie publique concurrentielle c'est la fin de l'ingénierie publique et de l'équipement !

Les élus sont désespérés par la perte de cette compétence comme le démontre le rapport du sénateur Daudigny (lien internet : <http://www.senat.fr/rap/r09-557/r09-5570.html>) relatif à l'ingénierie publique.

Question : quel avenir pour les écoles ?

CGT : idem FO et insiste sur le défaut d'information des élus sur ces évolutions. CGT s'interroge sur le devenir de l'ATESAT et le maintien des compétences nécessaires pour assurer cette mission compte-tenu des baisses d'effectifs. De plus, la mise en place de formations de reconversion arrive un peu tardivement.

UNSA : idem.

Monsieur LEVY indique que le ministre a confirmé le maintien de l'ATESAT et a été sensible aux arguments des élus. L'ATESAT occupe 1 400 ETP au sein du MEEDDM. Ce sujet sera d'ailleurs abordé lors d'un prochain CTPM. L'administration invite d'ailleurs les organisations syndicales à faire passer ce message auprès des agents !!

Il ne souhaite pas s'étendre sur l'avenir des écoles considérant que ce n'est pas le sujet

de la réunion.

FO : dubitatif sur le maintien de l'ATESAT ! Fait mention d'une réunion le 06 juillet (« réunion plénière recherche et innovation) qui traitera de l'avenir du RST ... ainsi que de la sortie d'un décret en conseil des ministres concernant le STRMTG.

FO s'interroge sur l'avenir des CVRH dont le texte de création n'est toujours pas sorti.

Considérant que l'administration avait pris depuis longtemps la décision d'arrêter l'ingénierie concurrentielle sans concertation avec les services et les os, FO quitte la réunion pour ne pas participer au « plan social ».

CGT : quel sera le statut des CVRH ? Un SCN ? Il faut que les élus et les organisations syndicales soient informés des projets de l'Etat en matière d'ATESAT. Quand la circulaire ATESAT va-t-elle sortir ?

L'administration commente ensuite le power point transmis aux organisations syndicales. Les modalités de reconversion des agents s'appuient sur les PRIR qui viennent d'être actualisés :

3 170 agents concernés (attention hors IdF et Bourgogne pour lesquels la consolidation n'est pas faite) dont :

13 % « retraitables » d'ici fin 2011 : soit environ 412 agents ;

sur les 2 758 agents « restant », 92 % sont déjà repositionnés ou le seront sous peu ;

il y a 8 % d'agents sans repositionnement à ce jour : soit environ 220 agents.

Concernant le point sur les formations suivies par les agents concernés, il apparaît que, selon les services, 55 % des agents n'ont pas exprimés de besoin et que certaines incohérences apparaissent entre les chiffres présentés par rapport à ceux affichés lors de la réunion précédente (octobre 2009) ; l'administration est un peu embarrassée pour répondre : « certains agents étaient sans doute directement « repositionnables » « les services ont peut-être pas toujours compris le sens de la question »... «certains ont comptabilisés les agents à temps partiels sur des missions d'ingénierie »....

L'administration s'engage à relancer les services n'ayant pas répondu et à consolider les résultats.

Il apparaît que les bourses aux postes récentes (création DDI, DREAL) ont été une opportunité pour un certain nombre d'agents de se repositionner.

Une grande majorité d'agents (85,8 %) sont repositionnés sur le BOP UPEB (urbanisme, paysage, eau, biodiversité) en particulier sur l'activité « eau et biodiversité » : la DGALN annonce un besoin sur trois ans de 400 postes (avec la difficulté à pourvoir les postes sur les régions peu attractives).

L'administration indique que les effectifs affectés sur les activités ADS et ATESAT seront stabilisés : ces propos interpellent mais elle indique que cela ne préfigure pas une disparition de ces missions.

La CFDT souligne le problème des agents qui resteront jusqu'à fin 2011 pour terminer les missions en cours et qui risquent d'avoir un problème de repositionnement : qu'en sera-t-il des postes restant vacants compte-tenu des réductions budgétaires et qu'ils arriveront en derniers ?

L'administration s'engage à suivre ces cas de près.

La CFDT fait part des interrogations des agents sur le contenu de leurs nouvelles missions surtout que « l'effet Grenelle » est un peu retombé. Il conviendra sans doute d'adapter les besoins en formation à ces évolutions.

Concernant les formations la DRH (AM LE GUERN) indique qu'une répartition a été effectuée entre les CVRH et les ENTE : les uns se chargeant des formations de courte durée et les autres des formations plus longues. Le détail des programmes de formation reste encore à déterminer (notamment répartition des modules thématiques entre les deux sites de l'ENTE) ainsi que les capacités d'accueil.

L'administration mentionne aussi le recours à la e-formation.

La CFDT indique que ce peut être uniquement un outil complémentaire : une formation « in situ » permettant un meilleur dialogue et une meilleure intégration.

Interrogée sur les moyens financiers dont elle disposera pour rendre effectif ce dispositif de repositionnement, l'administration indique un peu hésitante que « jusqu'à présent les moyens financiers pour la formation ont été préservés ». Compte-tenu des coupes budgétaires annoncées, cela reste à voir pour 2011 ...

En tout état de cause, elle s'engage à « sanctuariser » les crédits nécessaires à la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement des agents.

En conclusion, l'administration produira début 2011 un bilan d'avancement du dispositif.

Commentaires CFDT :

Malgré les propos de l'administration qui se veulent rassurant, on ne peut qu'être inquiet sur les conditions effectives des repositionnements en raison :

- ***d'un management local parfois déficient dans des nouvelles structures (DDT) sous l'autorité des préfets ;***
- ***de baisses fortes en matière de crédits et d'ETP pour 2011 qui ne seront pas sans conséquences en terme de postes à offrir et de moyens à former.***

La CFDT sera particulièrement attentive au cas des agents non encore repositionnés.

Même si le ministre se veut rassurant, l'avenir de l'ATESAT n'est quand même pas assuré à moyen terme. Elle exige toute notre vigilance sur le terrain pour conforter l'exercice de cette mission en terme de moyen.